

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/11/2009

Réception par le Prefet : 12/11/2009

Publication : 13/11/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS

Chef du Service Administratif de
l'Assemblée, le 13 novembre 2009

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

SOUTIEN À L'INSTITUT DE RECHERCHE EN HEMATOLOGIE ET TRANSPLANTATION

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n°2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n°2008-5-2-3 du 12 décembre 2008 relative au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU la délibération n°2e/12-07 de la Commission Permanente du Conseil Général en date du 23 février 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la prolongation d'un an de la validité de la subvention de fonctionnement accordée au titre de 2009, soit jusqu'au 31 décembre 2010, afin de permettre de reporter l'exécution de la convention passée avec l'IRHT pour financer l'étude sur la régénération du myocarde lésé après infarctus,
- Autorise le Président à signer l'avenant à la convention du 13 mars 2007 joint au rapport.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions